

CONSEIL MUNICIPAL du 21 octobre 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le lundi 21 octobre 2019 à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire, Conseiller Départemental.

Etaient présents : Messieurs Christian LECLERC et Philippe CHAMPION, Mesdames Marie-Claire BARREE et Karine VERDIER, Monsieur Frédéric PETIGNY, Madame Isabelle GOURVIL.

Formant la majorité des membres en exercice.

** Absents excusés : Madame Anne-Marie RECHER, Monsieur Gérard JOURNO (pouvoir à M. PETIGNY), Monsieur Sébastien LECALIER, Monsieur Philippe BANVILLE (pouvoir à M. CHAMPION) et Madame Clarence LEGALLAIS (pouvoir à M. MERVILLE).*

Madame Isabelle GOURVIL a été élue Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2019 est approuvé, à l'unanimité.

I. INFORMATIONS COMMUNICATIONS

- Sortie du Village à Granville-Chausey : bilan très positif, merci aux Sainnevillais pour leur implication. Quelques places encore disponibles pour les Fées de Noël le 8 décembre prochain.
- Frelons asiatiques : présentation du document établi par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie. A noter une baisse sensible du nombre de nids cette année.
- Appel à manifestation d'intérêt – convention cadre pour une offre scolaire et éducative de qualité : pas d'intérêt à se regrouper pour le moment.
- Subventions octroyées :
 - Département : 4 049€ et DETR : 3 522€ pour la réhabilitation de la bibliothèque en salle de classe et équipement
 - DETR : 1 216€ pour le mur de clôture du cimetière
- Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : 21 491€ au titre de l'année 2019 (17 443€ en 2018).
- Démission de Charles REVET – Sénateur, remplacé par Pascal MARTIN qui a lui-même été remplacé par Bertrand BELLANGER à la tête du Département.
- Aérodromes de Paris : une proposition de loi référendaire – référendum d'initiative partagée – vise à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation de ces aérodromes et peut être soutenue par les citoyens du 13 juin 2019 au 12 mars 2020. Information mise en ligne sur le site internet de la commune.
- Mini-guide sur les premiers secours proposé par la Croix Rouge.
- Proposition de mise à disposition de l'exposition itinérante 'Pays d'Art et Histoire' par la Communauté Urbaine : intéressant mais à grouper avec un autre événement en 2020.
- Débordement des eaux du champ exploité par le GAEC CANU sur le Chemin du Héroboc. Problème connu et signalé au SMBV La Lézarde.
- Compte rendu de l'inspection de voirie à examiner en commission. Voir renouvellement de l'aménagement de la Place de l'Eglise pour 2020 auprès de la CU. Voir également la reprise de certains chemins de randonnée par la CU.

RAPPORT D'ACTIVITES DU SDE 76 2018

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel 2018 du SDE 76, qui relate les faits marquant de l'année écoulée, mais aussi les projets à court et moyen termes. Il en est pris acte.

REVISION STATUTAIRE 2020 DU SDE 76

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime – SDE76 votés le 21 juin 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ADOPTE les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76.

INDICE DE CAVITE – PROPRIETE cadastre A01-042

Dans le cadre de la vente de la propriété sise 229 route des Sports à SAINNEVILLE, cadastrée A01-042 et en raison de la présence de l'indice de cavité souterraine n°76551-062, des investigations ont été réalisées par la société EXPLOR-E pour aménager localement le périmètre de sécurité lié à cet indice, au droit de la propriété bâtie. Les services de la DDTM ont émis un avis favorable sur l'étude géotechnique réalisée en août 2019.

Au vu de l'absence de cavité au droit des sondages, il est proposé de modifier le périmètre de risque de l'indice n°62, comme indiqué en annexe 2 du rapport. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

II. COMMUNAUTÉ URBAINE

PROPOSITION DE CONVENTIONNER CONCERNANT LES POINTS LUMINEUX DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite rester autonome sur ce point, fait observer que le service actuel avec le SDE 76 donne satisfaction et ne souhaite pas conventionner avec la Communauté Urbaine concernant les points lumineux des routes départementales.

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 13 SEPTEMBRE 2019 – ADOPTION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le rapport définitif de la C.L.E.T.C. du 13 septembre 2019 relatif au transfert de : Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.), voirie, parc de stationnement en ouvrage, plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme, opérations d'habitat et amélioration, réseaux de chaleur ou froid urbains, concession d'électricité et gaz, fournitures scolaires et sorties pédagogiques, tourisme, système d'information avec Octeville sur mer et label Pays d'Art et d'Histoire
- de valider le montant des transferts de charges.

III. AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES ET PROJETS

DÉCISION MODIFICATIVE – INTÉGRATION DES TRANCHES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME EP 2017/2018

Dans le cadre du programme d'éclairage public 2017 – 2018 (route de l'Eglise, rue du Grénésé, route de la Mare Violette 1^{ère} et 2^{ème} partie, route et impasse du Clos Viger et

impasse de la Pommeraie et des Pommiers), il convient de modifier le budget communal afin d'intégrer les subventions reçues du SDE76 dans l'actif communal. Le Conseil Municipal accepte ces modifications à l'unanimité.

PROGRAMME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2019

Monsieur le Maire présente les différents projets préparés par le SDE 76 pour le programme d'Eclairage Public 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les projets suivants :

- Route de l'Eglise RD234 armoire B
- Route d'Etainhus RD 234
- Demande au SDE 76 de programmer ces travaux et autorise M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

DÉCISION MODIFICATIVE – PROGRAMME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2019

Dans le cadre du programme d'Eclairage Public 2019, il convient de modifier le budget communal 2019. Il est fait observer qu'aucune recette n'est ouverte dans cette proposition puisque le budget primitif 2019 a été voté en suréquilibre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité.

RESTAURATION SCOLAIRE – PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que face à l'augmentation des effectifs scolaires (ouverture en septembre d'une 4^{ème} classe). Le service de restauration scolaire est de plus en plus demandé.

Monsieur le Maire précise que, face à l'urgence de la situation, les équipements doivent évoluer au plus vite mais qu'à terme, il conviendra de construire un nouveau bâtiment mieux adapté à ces besoins. Il précise également que ces équipements seraient bien évidemment repris dans un nouveau bâtiment le cas échéant.

Ainsi, après examen des différents devis par la commission compétente, le Conseil Municipal :

- Décide d'équiper le service de restauration scolaire avec du matériel adapté : four de remise en température, plonge inox, lave-vaisselle avec adoucisseur, table inox, armoire réfrigérante.
- Autorise M. le Maire à demander une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime au taux le plus élevé possible.
- Sollicite du Président du Département l'autorisation d'engager ces travaux au plus vite.

SALLE DES FÊTES – PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT / OFFICE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, la salle des fêtes est occupée de plus en plus par les associations communales et louée régulièrement aux administrés, il conviendrait d'adapter ses équipements.

Ainsi, après étude des différents devis par la commission compétente, le Conseil Municipal :

- Décide d'équiper l'office de la salle des fêtes avec du matériel adapté : lave-vaisselle et gazinière.
- Autorise M. le Maire à demander une subvention au Département de la Seine-Maritime au taux le plus élevé possible.

DÉCISION MODIFICATIVE : DISSOLUTION DU SIRS – Modification du R002

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (SIRS) et aux écritures de dissolution que vient de passer la Trésorerie de St Romain de Colbosc, le résultat R002 a été abondé de 120.97€ conformément à l'arrêté préfectoral. Il convient donc de modifier le budget. Le Conseil Municipal approuve cette modification budgétaire à l'unanimité.

AJUSTEMENT DES CHARGES LOCATIVES – CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} mars 2018, un cabinet de kinésithérapeute à temps plein est installé dans un local situé Route de l'Eglise, dans l'ancienne classe de CM2.

Il rappelle également que par délibération n°2018/02/09, le montant des charges mensuelles avait été estimé à 120€. Or, après examen du bilan énergétique dressé récemment, le montant des charges réelles mensuelles à refacturer au locataire est de 160€.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de mettre en recouvrement la régularisation de 400€ correspondant à l'année 2018 (du 1^{er} mars au 31 décembre) et de porter le montant des charges mensuelles à 160€ à compter du 1^{er} janvier 2020. La régularisation pour l'année 2019 interviendra ultérieurement, au vu de la consommation réelle.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA TRÉSORERIE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC

Monsieur le Maire présente le projet de restructuration de la Direction Générale des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de SAINNEVILLE-SUR-SEINE se prononce pour le maintien de la Trésorerie de Saint-Romain de Colbosc à l'unanimité, faisant observer que la fusion imposée par l'Etat de Caux Estuaire et de ses communes a contribué à la réduction des tâches de cette Trésorerie et maintenant à sa suppression.

Il fait également observer que:

- les services à la population s'en trouveront réduits malgré les permanences annoncées,
- la tenue de la comptabilité publique à Harfleur nécessitera des changements importants. Harfleur n'est pas central contrairement à Saint Romain de Colbosc qui est le centre de nombreux services à la population,
- des déplacements spécifiques devront avoir lieu pour les régisseurs municipaux.

Copie de la présente motion sera adressée à Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques, à Monsieur le Préfet, ainsi qu'à l'ADM76 pour information.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Compte rendu de l'utilisation des dépenses imprévues à hauteur de 260€ en investissement pour le paiement d'une tranche d'éclairage public Route de l'Eglise.
- Un point sur l'évacuation des déchets verts produits par nos services est fait. Les modalités restent à définir avec la Communauté Urbaine.

Après lecture de quelques remerciements, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se sépare à 21h45.